

CONCOURS PHOTO

Organisé par le CEA



Thème :

« EVASION ESTIVALE »

(Concours gratuit, ouvert aux adhérents du CEA)

Partagez le plus beau cliché de vos vacances d'été et laissez-nous voyager à travers vos souvenirs, au bord de la mer, à la montagne, en ville, lors d'une activité de loisirs ...

Un moment capturé en milles couleurs, unique et inspirant qui nous permettra de revivre cet instant unique avec vous.
Soyez créatifs, surprenants et faites-nous rêver !



Nombreux lots à gagner !

A vos objectifs, Prêts,
Photographiez !

Exposition des photos et remise des prix
lors d'une soirée suivie d'un cocktail
le 12 décembre 2025 à 18h00
« Salle du 8 Mai » à Antibes



Retrouvez le règlement du concours avec les modalités de participation ci-dessous.



CONCOURS PHOTO

" Evasion Estivale "

(Organisé par la CEA de la Mairie d'Antibes)



Partagez le plus beau cliché de vos vacances d'été et laissez-nous voyager à travers vos souvenirs, au bord de la mer, à la montagne, en ville, lors d'une activité de loisirs ...

Exemples parmi tant d'autres :

- ⊗ Un évènement local (festival, concert ...) plein de vie et de couleurs.
- ⊗ Un couché du soleil aux teintes orange et rose.
- ⊗ Un marché local avec des étals pleins de produits frais et colorés.
- ⊗ Une soirée autour d'un feu de camp, éclairée par la lueur des flammes.
- ⊗ Un coin de rue ombragé où l'on se retrouve pour boire un café en terrasse.
- ⊗ Un jardin rempli de fleurs aux milles teintes.
- ⊗ Etc. ... Etc. ...



REGLEMENT

ARTICLE 1- ORGANISATION

Le Comité d'Entraide et d'Animation de la Mairie d'Antibes et de ses établissements publics, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, organise un concours photographique, gratuit pour tous ses adhérents.

ARTICLE 2- THÈME

" Evasion Estivale "

Comité d'Entraide et d'Animation de la Ville d'Antibes et de ses établissements publics

CEA – 11 rue des lits militaires, 06600 ANTIBES

Tel : 04 89 73 56 01

Email : cea@ville-antibes.fr

Site : www.ceantibes

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les adhérents de l'Association à l'exclusion, s'ils sont adhérents, des membres du jury et de leur famille.

Pour qu'une participation soit valide :

- ◆ Une seule participation et donc une seule photo par adhérent est acceptée.
- ◆ Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et, le cas échéant, avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.
- ◆ La photo devra être envoyée **avant le 02 novembre 2025** au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un mail à : **cea@ville-antibes.fr**
- ◆ Le sujet du mail sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »
- ◆ Le corps du mail comprendra :
 - La date et le lieu de la prise de vue,
 - Un titre ou/et un commentaire de quelques mots (3 lignes maximum),
 - Les nom et prénom du participant.

A noter : Résolution la plus élevée possible pour un meilleur rendu d'impression en format A3.

ARTICLE 4 : CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Un mail de confirmation sera envoyé aux adhérents afin de valider leur participation.

ARTICLE 5 : PRIX

Nombreux lots à gagner.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être modifié, échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué, par exemple, de photographes professionnels, d'artistes, de représentants de l'Administration ...

ARTICLE 7 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront présentées au jury de manière anonyme et évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury en fonction des critères suivants :

- **Originalité du cliché proposé,**
- **Emotion dégagée,**
- **Maîtrise technique,**
- **Pertinence par rapport au thème.**



Comité d'Entraide et d'Animation de la Ville d'Antibes et de ses établissements publics

CEA – 11 rue des lits militaires, 06600 ANTIBES

Tel : 04 89 73 56 01

Email : cea@ville-antibes.fr

Site : www.ceantibes

ARTICLE 8 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées lors de la soirée de remise des prix du 12 décembre 2025 - Salle du 8 mai d'Antibes à partir de 18h00 (exposition des photos de 18h00 à 19h00, remise des prix suivie d'un cocktail à 19h00).

Les participants pourront, s'ils le souhaitent, récupérer leur photo exposée suite à la soirée d'exposition et de remise des prix (le soir même après la clôture ou au bureau du CEA dans les 15 jours suivant l'évènement).

ARTICLE 9 : ANNONCE DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats seront dévoilés lors de la soirée de remise des prix et seront ensuite publiés sur le site de l'association.

Les gagnants absents à cette soirée seront informés des résultats par le biais du site internet et seront invités à venir chercher leur prix au bureau du CEA.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Aucune image n'a pour but d'être utilisée par les organisateurs en dehors du concours et de la soirée de remise des prix. Toutefois, si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention pourra être rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.



ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure le CEA se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Comité d'Entraide et d'Animation de la Ville d'Antibes et de ses établissements publics

CEA – 11 rue des lits militaires, 06600 ANTIBES

Tel : 04 89 73 56 01

Email : cea@ville-antibes.fr

Site : www.ceantibes

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.



Comité d'Entraide et d'Animation de la Ville d'Antibes et de ses établissements publics

CEA – 11 rue des lits militaires, 06600 ANTIBES

Tel : 04 89 73 56 01

Email : cea@ville-antibes.fr

Site : www.ceantibes